



Impôts
dépense publique
croissance :
« du cercle vicieux au triangle
vertueux »

CAHIER DES ENTRETIENS

SAMEDI 6 DÉCEMBRE • DIMANCHE 7 DÉCEMBRE 2014

Abbaye de Royaumont

www.entretiensroyaumont.org









Impôts dépense publique croissance : « du cercle vicieux au triangle vertueux »

CAHIER DES ENTRETIENS

SAMEDI 6 DÉCEMBRE • DIMANCHE 7 DÉCEMBRE 2014

Abbaye de Royaumont www.entretiensroyaumont.org





EDITORIAL	9
Partenaires	11
Les Orateurs des Entretiens de Royaumont en 2014	15
Cahier des Entretiens	37
ВLOC-NOTES	55





Je remercie Jérôme CHARTIER de m'avoir fait l'honneur de me proposer de lui succéder en tant que président des Entretiens de Royaumont 2014, Entretiens qu'il a installés comme l'un des événements majeurs de la vie politique, intellectuelle, économique du monde francophone.



Le thème des Entretiens de cette année pourrait sembler conventionnel. Pourtant, sept ans après le déclenchement d'une crise économique séculaire, sept ans après des bouleversements des politiques budgétaires, monétaires et fiscales d'une rare intensité et diversité, il est frappant de voir que la crainte d'une Grande Dépression refait surface. Le débat académique et opérationnel entre politiques d'austérité et de relance, entre expansion et restriction monétaire, s'est enflammé. Au miroir d'une croissance anémiée, dans un monde où seuls les Etats-Unis ont retrouvé leur niveau de croissance potentielle d'avant-crise et où le rythme de croissance du commerce international a considérablement ralenti, la tentation est grande d'avancer des raisons exogènes, presque fatalistes, comme la fin du progrès technique.

Ces réflexions, aussi utiles soient-elles, ne doivent pas nous empêcher de dessiner la route menant du cercle vicieux au triangle vertueux dans lequel la réduction du déficit budgétaire par les hausses d'impôts et les réductions des dépenses publiques n'affaiblit pas la croissance à court-terme. Des réformes structurelles qu'elles soient « redonner du sens à la fiscalité » pour rétablir la confiance ou « réussir le virage de la dépense utile » pour inventer les nouveaux canaux de l'investissement, deux des tables rondes au programme cette année, permettront de retrouver le chemin de la croissance.

Il ne s'agit pas de vénérer la croissance comme une idole statistique, mais de considérer que l'augmentation de la richesse produite est nécessaire et prend tout son sens quand elle conduit à l'accroissement de la qualité de vie. Ainsi fera-t-on mentir la boutade de John Kenneth Galbraith : « La seule chose que demande Saint-Pierre à ceux qui se présentent au paradis, c'est : qu'ont-ils fait pour accroître le PNB ? ».

Augustin de ROMANET

président directeur général d'Aéroports de Paris, président de la session 2014 des Entretiens de Royaumont





Les ENTRETIENS DE ROYAUMONT tiennent à témoigner leur sincère reconnaissance aux fondations, associations et entreprises qui ont facilité financièrement ou matériellement l'organisation de cet événement.

En collaboration avec :





Partenaires officiels:























Partenaires de soutien :

















































Jean ARTHUIS

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Nantes et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Expert-comptable et commissaire aux comptes, Maire de Château-Gontier (1971-2001), Conseiller général depuis 1976, Président du Conseil général de la Mayenne (1992-2014), Sénateur, membre du groupe « UDI-UC » (1983-2014), Rapporteur général du budget (1992-1995), Président du groupe «Union centriste» (1998-2002), Président de la Commission des Finances (2002-2011), Président de l'Alliance Centriste, Vice-président de l'UDI en charge du projet européen, Ancien Secrétaire d'Etat (1986-1988), Ancien ministre de l'Economie et des Finances (1995-1997), Député européen depuis 2014, Président de la Commission des budgets, Membre suppléant de la Commission agriculture.

Jacques ATTALI

Docteur d'Etat en sciences économiques, Jacques ATTALI est diplômé de l'Ecole Polytechnique (major de la promotion 1963), de l'Ecole des Mines, de l'Institut d'Etudes Politiques et de l'Ecole Nationale de l'Administration. Professeur, écrivain, conseiller d'Etat honoraire, conseiller spécial auprès du Président de la République de 1981 à 1991, fondateur et premier président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement à Londres de 1991 à 1993, Jacques ATTALI est maintenant président de A&A, société internationale de conseils en stratégie, basée à Paris, et président de PlaNet Finance, Organisation de solidarité internationale spécialisée dans le développement de la microfinance. PlaNet Finance est la plus importante institution mondiale de soutien à la microfinance. Elle conseille et finance le développement de la microfinance dans 80 pays et est à l'initiative du LH Forum, mouvement pour l'économie positive. Jacques ATTALI est également éditorialiste à L'Express. Il est l'auteur de plus de cinquante livres, traduits dans plus de vingt langues et diffusés à plus de six millions d'exemplaires à travers le monde. Jacques ATTALI a été nommé président de la Commission pour la libération de la croissance française par le Président de la République en août 2007.

François BAROIN

Diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) de défense, DESS de sciences de l'information, Diplôme de l'Institut supérieur de gestion (ISG). Chargé de mission auprès d'Edgar Faure à la Mission du Bicentenaire de la Révolution Française (1987-88). Journaliste au service économique et politique d'Europe 1 (1988-92); conseiller municipal de Nogent-sur-Seine (1989), Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, porte-parole du Gouvernement (1995), Chargé de mission auprès de Jacques CHIRAC (Président de la République) (1995-97), Maire de Troyes (depuis 1995), Président de l'Association départementale des maires de l'Aube, Président du Centre hospitalier de Troyes (depuis 1995),

Secrétaire national du RPR, chargé de la réforme des institutions et de l'organisation des pouvoirs publics (2000-02), Premier vice-président (1995-2001) puis Président (depuis 2001) de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes (GT), Avocat à la Cour. Député de l'Aube (1993-95, 1997-2005, 2007-10 et 2012-14), inscrit au groupe du Rassemblement pour la République (RPR) (1997-2002) puis au groupe de l'Union pour un mouvement populaire (UMP) (2002-2012), Elu à l'Assemblée Nationale en 1993, 1997, 2002, 2007, et 2012, remplacé en 1995, 2005 et 2010 par Gérard Menuel. Elu Sénateur de l'Aube depuis le 28 septembre 2014. Premier Vice-président de l'Assemblée nationale (2002-05), Ministre de l'Outre-Mer (2005-07), puis de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (2007), Porte-parole (2003-04), secrétaire général délégué (2004), puis conseiller politique (2005-07 et depuis 2009) de l'UMP. Inscrit au groupe de l'UMP; Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat (mars-nov 2010), Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, Porte-parole du Gouvernement (2010-11), Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (2011-12); Membre de la commission des finances, de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale. Il est élu président de l'Association des maires de France (AMF) depuis le 26 novembre 2014.

Œuvres: Chronique d'une différence (en coll., 1998). Journal de crise (Ed Lattès, 2012).

Nadine BAUDOT-TRAJTENBERG

Vice-gouverneur de la Banque d'Israel. Née au Canada Nadine Baudot-Traîtenberg a obtenu une maîtrise en philosophie, politique et économie à l'Université d'Oxford ainsi qu'un doctorat en économie de l'Université d'Harvard, où son conseiller était le Dr Lawrence Summers. Ses domaines d'intérêt sont les finances publiques et la macroéconomie. Depuis 2010, elle a été vice-doyenne de l'École d'Economie du Centre Herzliya après avoir occupé plusieurs postes à la Bank Hapoalim. Nommée vice Gouverneur de la Banque d'Israël par le Dr. Karnit Flug Mme Baudot-Traîtenberg est également membre du Comité Monétaire d'Israël et du Conseil de Surveillance.

Laurent BIGORGNE

Laurent BIGORGNE, agrégé d'histoire et diplômé de Sciences Po, a enseigné avant de travailler à la direction de Sciences Po, notamment comme directeur des études et de la scolarité et comme directeur adioint. Il a également passé une année détaché à Londres auprès de la direction de la London School of Economics. A la tête de l'Institut Montaigne depuis 2011, il a supervisé la publication de rapports qui ont fait date, en particulier sur l'école (Vaincre l'échec à l'école primaire, avril 2010), les banlieues (Banlieue de la République, janvier 2011) ou la compétitivité française (Une fiscalité au service de la social-compétitivité, mars 2012). Son projet pour l'Institut est de donner aux citoyens les moyens de se forger une opinion sur la compétitivité et la cohésion sociale dans notre pays, ouvrir les données



sur ces sujets au plus grand nombre, faire participer de nouvelles voix au débat. Sous son impulsion, l'Institut a largement renouvelé les formes de sa contribution au débat public à travers des opérations inédites, comme le chiffrage des programmes des candidats lors de l'élection présidentielle de 2012 ou une conférence de citoyens sur notre système de santé tenue à l'automne 2012. A la tête de ce laboratoire d'idées indépendant, Laurent Bigorgne entend intégrer les différentes tendances politiques, sociales et économiques à l'oeuvre dans notre pays.

Mamoun BOUHDOUD

Né le 3 mai 1983 à Oulad Taima près d'Agadir, Mamoun Bouhdoud est diplômé de l'Ecole Nationale supérieure des Mines en 2008 et de l'Ecole polytechnique de Paris en 2007, Entre 2008 et 2012, il occupe le poste de responsable de l'équipe trading option sur matières premières-Soft à Morgan-Stanley. Durant la même période, il a également occupé le poste de responsable de gestion des risques d'exposition aux marchés des matières premières (pétrole et céréale). Membre du Rassemblement National des Indépendants, il a exercé, en 2007, en tant qu'ingénieur financier sur dérivés actions, développement et implémentation de stratégies hautes fréquences d'arbitrage statistique à la Société Générale -Corporate and investment Banking-Paris.

Depuis le 10 octobre 2013 il est Ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, chargé des petites entreprises et de l'intégration du secteur informel.

Gilles CARREZ

Né le 29 août 1948, député de la 5° circonscription du Val-de-Marne depuis 1993, maire du Perreux-sur-Marne, Gilles CARREZ est membre de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale et a exercé les fonctions de Rapporteur général du Budget entre 2002 et 2012. Depuis, il préside la Commission des Finances. Il a notamment participé aux travaux de la Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi organique relative aux lois de finances, a été membre de la Commission d'enquête sur le Crédit Lyonnais, de la Commission d'enquête sur l'utilisation et la gestion des fonds publics en Corse. Il est l'auteur de la loi dite « Loi Carrez » (1996) sur le mesurage des logements. En 2009, à la demande du Président de la République, il a réalisé un rapport sur le financement du projet de transport du « Grand Paris » qui a servi de cadre aux décisions prises par les Pouvoirs publics. Il a présidé le Comité des Finances Locales de 2004 à 2012 et en assure aujourd'hui la vice-présidence. Diplômé d'HEC et de l'ENA, il a exercé son activité professionnelle de 1976 à 1993 dans le domaine de l'aménagement urbain, et a été en particulier Secrétaire général du Groupe Central des Villes Nouvelles (GCVN).

Jérôme CHARTIER

Fondateur des Entretiens de Royaumont, Jérôme CHARTIER est député UMP du Val d'Oise et maire de Domont. Diplômé de l'ESSEC et de sciences politiques, il est élu maire de Domont à 28 ans en 1995, puis président du syndicat mixte d'aménagement de l'Ouest de la Plaine de France, et président de la Communauté de communes de l'Ouest de la Plaine de France en 2001. Après un parcours professionnel dans le secteur privé, il est élu député UMP du Val-d'Oise en 2002, constamment réélu depuis (2007 et 2012). Membre de la Commission des finances, il a été à partir de 2007 le porte-parole du groupe UMP sur le budget de l'État. Il est à l'origine de nombreux rapports de la Commission des finances. Jérôme CHARTIER a également été l'auteur du rapport sur la convergence fiscale franco-allemande et rapporteur de la loi sur la régulation bancaire et financière. Créateur en 2002 du Groupe d'études sur la modernisation de la vie politique française, il en a tiré un livre, Le lifting de Marianne, publié en 2005. En 2012, il a écrit l'Eloge du travail (Grasset), où il expose ses idées novatrices sur la nécessité et les moyens de réformer le monde du travail en France.

Pierre COPPEY

Pierre COPPEY, 50 ans, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg et de l'École Nationale Supérieure des PTT, a commencé sa carrière à la Direction de la communication de La Poste. Entré dans le groupe VINCI (SGE) en 1992, il a occupé différentes fonctions avant de devenir Directeur puis Directeur général adjoint en charge de la communication, des ressources humaines et des synergies. Fin 2007, Pierre COPPEY devient Président-directeur général de Cofiroute. En juillet 2009, il est nommé Président de VINCI Autoroutes qui regroupe ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. En avril 2014, il est nommé Directeur général délégué de VINCI et il se consacre à la branche Concessions du groupe. Il est également Président de l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes depuis 2012 et Président de l'association Aurore depuis 2000.

Cellou DALEIN DIALLO

Né le 3 février 1952, Cellou Dalein Diallo est un homme politique guinéen, Premier ministre de 2004 à 2006 et candidat à l'élection présidentielle de 2010. Ancien employé de la Banque Centrale, Cellou Dalein Diallo rejoint l'équipe du général Conté en 1995. Après avoir servi comme ministre des Travaux publics, il devient ministre de la Pêche et de l'Aquaculture sous le gouvernement Fall. Dalein Diallo et bénéficie, de par sa formation économique, d'une certaine crédibilité au niveau des instances financières internationales comme le FMI ou la Banque mondiale.



Jean-Paul DELEVOYE

Né en 1947, ancien directeur de sociétés agroalimentaires, Maire de Bapaume de 1982 à 2014, Député puis Sénateur du Pas-de-Calais, il fut Président de l'Association des Maires de France de 1992 à 2002, Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire de 2002 à 2004 où il a notamment engagé la réforme de l'ENA et celle de la retraite des fonctionnaires, de Médiateur de la République de 2004 à 2011. Il est actuellement Président du Conseil Economique Social et Environnemental, 3° assemblée constitutionnelle de la République.

Ramon FERNANDEZ

Ramon FERNANDEZ a rejoint le Groupe Orange le 1er septembre 2014 en tant que directeur général adjoint chargé des finances et de la stratégie. Né en 1967, il est diplômé de Sciences Po et de l'ENA, promotion Léon Gambetta (1993). Il débute à la Direction du Trésor avant de rejoindre le Fonds Monétaire International à Washington entre 1997 et 1999. De retour à la Direction du Trésor, il y exerce de nombreuses responsabilités, notamment sous-directeur des affaires financières internationales et du développement. Vice-président du Club de Paris entre 2003 et 2007, il a également été conseiller au cabinet du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (2002 - 2003) et du Président de la République (2007 - 2008) avant d'être nommé directeur de cabinet du Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité (2008 - 2009). Il était depuis mars 2009 directeur général du Trésor, président de l'Agence France Trésor et président du Club de Paris. Gouverneur suppléant pour la France de la Banque Mondiale, gouverneur de la Banque africaine de Développement, il représentait l'Etat français au conseil d'administration de GDF Suez et de CNP Assurances ainsi qu'à la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, Ramon FERNANDEZ est Chevalier de la Légion d'honneur.

François FILLON

En juin 1981, François FILLON est élu député de la Sarthe et devient, à 27 ans, le benjamin de l'Assemblée nationale. Il sera également élu maire de Sablé, (1983 - 2001), président du conseil général de la Sarthe (1992 - 1998) puis président du Conseil régional des Pays de la Loire (1998 - 2002). Il est nommé pour la première fois au gouvernement en tant que ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'Édouard BALLADUR (1993 - 1995). Dans toutes les fonctions ministérielles qu'il occupe, il s'inscrit comme un « rénovateur », attaché à la modernité. En tant que ministre délégué chargé de la Poste, des Télécommunications et de l'Espace au sein du gouvernement d'Alain JUPPÉ (1995 - 1997), il fait voter la fin du monopole de France Télécom et le principe d'ouverture de son capital. En 2002, François FILLON est nommé ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité et mène des réformes structurelles sur la durée du travail et sur les

retraites, convaincu que l'espérance de vie progressant, il est indispensable de repousser l'âge légal de départ à la retraite. Nommé ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2004-2005), il fait voter la loi Fillon pour l'éducation qui met l'accent sur un socle commun de savoirs fondamentaux en primaire et sur la sécurité à l'école. Il est l'auteur de la circulaire sur l'interdiction des signes religieux à l'école. Il est membre fondateur de l'UMP en 2002. François FILLON est nommé Premier ministre de Nicolas SARKOZY, le 17 mai 2007. Il reste Premier Ministre jusqu'au 15 mai 2012 et conduit les réformes engagées tout au long du quinquennat : autonomie des universités, RGPP avec la diminution du nombre de fonctionnaires, défiscalisation des heures supplémentaires, service minimum dans les transports, retraites... Il est élu député de Paris en juin 2012. En février 2013, il lance Force Républicaine (jusque-là France9), association qui soutient son action politique dont il est le président, et nomme Patrick STEFANINI, secrétaire général peu après. François FILLON est désigné co-président par intérim de l'UMP, à l'issue du bureau politique qui s'est réuni le 10 juin 2014, à la suite de la démission de l'ancienne équipe dirigeante.

Pierre GATTAZ

Né le 11 septembre 1959, Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des Télécommunications de Bretagne, Pierre GATTAZ est également titulaire d'un « Certificate in Administration management » de George Washington University (Etats-Unis). Après avoir travaillé chez Dassault Electronique, il a dirigé Fontaine Electronique, une PME de 45 personnes qu'il contribue à redresser. Il occupe ensuite les mêmes fonctions à la tête de Convergie, une ETI de 200 personnes dans le secteur de l'énergie, filiale du groupe Dynaction. En 1992 il rejoint la direction de l'entreprise familiale Radiall. A sa tête, Il y affronte la crise de 1993, puis la crise des télécoms de 2001. Pierre GATTAZ se saisit de ce retournement pour mener une réflexion sur les marchés du futur et l'évolution de la filière électronique française. Il décide de réorienter la société vers la défense, l'aéronautique, le spatial, l'automobile, le secteur médical et l'instrumentation et d'explorer de nouveaux marchés, comme l'Inde, la Chine, le Japon. Dernière entreprise patrimoniale de ce secteur et leader de la fabrication des composants électroniques, connectique et coaxiale, Radiall est aujourd'hui une société internationale. Dans ses neuf usines, dont cinq en France, (quatre usines en France en 1992), Radiall emploie 2 700 personnes (1 000 salariés en 1992). Par ailleurs, il a souhaité mettre son expérience multiple de l'entreprise et sa connaissance des filières d'avenir au service des structures professionnelles. En 1999, il est élu président du Syndicat des industries de composants électroniques passifs (SYCEP). Un engagement qu'il confirme en créant la FIEN (Filière des Industries électroniques et numériques) en 2002, qu'il préside jusqu'en 2007. La crise des subprimes renforce sa motivation de redresser l'économie française et de soutenir les entreprises. En 2007, il est élu président de la FIEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication), qui regroupe 30 syndicats industriels, et intègre le Conseil exécutif du



MEDEF. De 2010 à 2013, il est également président du GFI (Groupe des fédérations industrielles – 17 fédérations industrielles représentant 80 % de l'industrie française), membre du bureau du CNI (Conseil national de l'industrie) et membre fondateur de La Fabrique (think tank de l'industrie). En 2013, il est élu président du MEDEF. Pierre GATTAZ a écrit trois ouvrages. Le printemps des Magiciens (2009) est un plaidoyer en faveur de l'industrie en France. Dans les Les 7 piliers de la croissance (2013), il analyse les difficultés de notre pays et présente, à partir de son expérience de chef d'entreprise, sa vision de l'économie et ses propositions pour retrouver croissance et emplois. Enfin, Français, bougeons nous! (2014) est un appel enthousiaste pour une dynamique de croissance et d'emploi sur le territoire à travers un objectif: faire gagner la France à horizon 2020

Etienne GERNELLE

Etienne GERNELLE est né à Paris le 3 mai 1976. En 1998, il obtient une maîtrise de droit public à Paris II et entre à Sciences Po Paris. Après avoir obtenu une dérogation de Sciences Po, il parcourt l'Asie à vélo (1999-2000). Il écrit ses premières piges à Libération et au Figaro. En 2001, il est diplômé de Sciences Po et rejoint Le Point, au service Economie. En 2008, il devient directeur adjoint de la rédaction du Point. Il en sera nommé le directeur en 2010, et directeur de la publication du *Point* en mars 2014.

Kay Rala Xanana GUSMÃO

Né le 20 juin 1946 à Manatuto. Xanana Gusmão est Premier ministre de la République démocratique du Timor oriental depuis le 8 août 2007, il occupe également la fonction de ministre de la Défense. Lors de l'indépendance formelle, le 20 mai 2002, il devient le premier président de la République. Cette même année, il est l'un des lauréats du prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

Alexandre de JUNIAC

Né en 1962, diplômé de l'école Polytechnique de Paris et de l'Ecole Nationale de l'Administration (1988, promotion « Michel de Montaigne »), Alexandre de JUNIAC commence sa carrière comme auditeur puis maître des requêtes et secrétaire général adjoint du Conseil d'Etat. De 1993 à 1995, il est conseiller technique puis directeur adjoint, chargé des questions relatives à la communication au cabinet de Nicolas Sarkozy, alors ministre du Budget et Porte-parole du gouvernement. Successivement directeur du plan et du développement chez Thomson SA, puis directeur commercial de Sextant Avionique, il est nommé en 1998 directeur du groupement d'intérêt économique CNS Avionics, société commune entre Sextant Avionique et Dassault Electronique. Secrétaire général de Thomson-CSF en 1999 - devenu Thales en décembre 2000 - il est promu directeur général adjoint chargé de la division Systèmes Aériens en 2004 puis directeur général Asie, Afrique, Moyen-Orient

et Amérique latine en 2008. En 2009, il est appelé auprès de Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, dont il devient le directeur de cabinet. Alexandre de JUNIAC a été nommé président-directeur général d'Air France en novembre 2011. Il est président-directeur général d'Air France KLM depuis le 1^{er} juillet 2013. Il est également administrateur de Vivendi.

Amadou KANE

Né le 11 septembre 1954 à Thiès, Amadou Kane est un banquier et un homme politique sénégalais. Président-directeur général de la Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS), il est nommé le 4 avril 2012 ministre de l'Économie et des Finances dans le premier gouvernement d'Abdoul Mbaye. Il conserve ce poste lors du remaniement ministériel du 29 octobre 2012 et reste ministre jusqu'au ler septembre 2013.

Gaspard KOENIG

Philosophe (ENS, agrégation), Gaspard KOENIG a fondé et dirige aujourd'hui le thinktank libéral GenerationLibre. Il a travaillé précédemment au cabinet de Christine Lagarde et à la BERD. Il est l'auteur de romans et d'essais aux éditions Grasset, et tient des chroniques régulières dans Les Echos et l'Opinion, ainsi que sur RTL et BFM Rusiness.

Haim KORSIA

Haïm KORSIA est né à Lyon le 27 septembre 1963. A 17 ans, une fois ses études secondaires achevées, il entre au Séminaire Israélite de France, où il rencontre celui qui deviendra son maître et son modèle, le grand rabbin Emmanuel CHOUCHENA. Tout en poursuivant ses études au séminaire, Haïm KORSIA assure les fonctions de rabbin au Mans (1983-1987) et de ministre officiant à la synagogue de la rue Montevideo à Paris XVI (1982-1987). Cette expérience communautaire inspire son mémoire de fin d'études rabbiniques soutenu en iuin 1985 : « La fonction rabbinique vue par les Présidents de communautés ». Il souligne de la sorte sa préoccupation de placer le rabbin au service de sa communauté. Principe fondamental qu'il appliquera à partir de 1988 auprès de la communauté de Reims et de sa région. Remarquant son dynamisme, le Grand Rabbin de France, Joseph SITRUK, l'appelle à ses côtés pour en faire l'un de ses plus proches collaborateurs (1993-2004). Il est élu secrétaire général de l'Association des Rabbins de France (1999-2010). Parallèlement à ses fonctions, il poursuit un cursus universitaire d'études et de recherches, associant les questions militaires et géostratégiques à celles d'éthique et de management. En 2002, il participe à la 38^{ème} session du Centre des Hautes Etudes de l'Armement. De 2005 à 2009, il est nommé membre du Conseil Consultatif National d'Ethique. Il présente un MBA auprès de la Reims Management School (1998-1999) puis un DEA à l'Ecole Pratique des



Hautes Etudes et soutient à l'université de Poitiers un Doctorat en histoire contemporaine consacré à « la vie du Grand Rabbin Jacob KAPLAN ». Il est nommé en 2000 à la direction de l'aumônerie générale de l'armée de l'air, puis en 2007 il succède au rabbin Akoun aux fonctions d'Aumônier général israélite des Armées et de l'école Polytechnique. Dans ses publications, se retrouve l'essentiel de ses préoccupations, les questions actuelles d'éthique face à la morale juive, la place du Juif dans la citoyenneté française, le dialogue interreligieux. Le 22 juin 2014, il est élu Grand Rabbin de France.

Eric LE BOUCHER

Economiste, journaliste, né en 1950, il a co-fondé le site Slate.fr. Il a débuté sa carrière de journaliste à l'Usine Nouvelle (1979-1982), puis au journal Le Matin de Paris (1982), ensuite au Monde (1983-2008). Il a notamment été membre de la commission de la libération de la croissance française (Commission Attali), en 2008-2010, et président du comité des sages du Codice (Conseil pour la diffusion de la culture économique), en 2008-2009. Il est aujourd'hui éditorialiste aux Echos, à l'Opinion, à Europe 1. Il a écrit plusieurs livres, en particulier *Mémoires volées* (Ramsay, 1979) avec Jean-Hervé LORENZI, *Economiquement incorrect* (Grasset, 2005) et *Les saboteurs* (Plon, 2014).

Jean LEMIERRE

Jean LEMIERRE exerce depuis le 1er septembre 2008 les fonctions de Conseiller du président de BNP Paribas. Né le 6 iuin 1950 à Sainte-Adresse (France), il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Économie - 1971), licencié en droit (1972) et diplômé de l'École Nationale d'Administration (1976). Après avoir exercé diverses fonctions dans l'administration fiscale depuis 1977, il devient en mai 1995 directeur du Cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances. Nommé ensuite directeur du Trésor, il est également membre du Comité monétaire européen de 1995 à 1998. En 1999 Jean LEMIERRE devient président du Comité économique et financier de l'Union européenne et président du Club de Paris (1999-2000).

En Juillet 2000, il est élu président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (2000-2008). Président du CEPII (Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales, il est, depuis 2009, membre de l'International Advisory Council de China Investment Corporation-CIC et membre de l'International Advisory Council de China Development Bank-CDB. Il est également membre de l'Institute of International Finance.

Algin MINC

Né à Paris le 15 avril 1949, il est Ingénieur civil de l'Ecole des Mines de Paris et major de la promotion Léon Blum à l'ENA. Après avoir été Inspecteur des Finances il rejoint la Compagnie de Saint-Gobain en 1979 comme directeur financier. En 1986, il devient vice-président de CIR International (Compagnie Industriali Riunite International) et directeur général de Cerus (Compagnies Européennes Réunies), sociétés qui regroupent les actifs non italiens du groupe De Benedetti. En 1991, Alain MINC crée sa propre société de conseil, AM Conseil. Il a été administrateur de nombreuses sociétés. Il fut également Président du Conseil de Surveillance du journal *Le Monde* (1994 - 2008).

Depuis le 1^{er} janvier 2012, il préside le conseil d'administration de SANEF. Il est par ailleurs administrateur et membre du comité d'audit de CAIXABANK, administrateur et membre de la Commission exécutive du Groupe PRISA. Il est Commandeur de la Légion d'Honneur, Commander of the Order of the British Empire et Grand-Croix du Mérite Civil (Espagne).

Alain MINC a écrit plus de 30 livres depuis 1978, parmi lesquels : La Machine égalitaire ; La vengeance des Nations ; le Nouveau Moyen-âge ; Epître à nos nouveaux maîtres ; Les Prophètes du bonheur : histoire personnelle de la pensée économique ; Dix jours qui ébranleront le monde ; L'Âme des nations...

Jacques MISTRAL

Né le 22 septembre 1947, Jacques Mistral est un ancien élève de l'École polytechnique (promotion 1967), docteur ès sciences économiques (1977) et agrégé des facultés de droit et sciences économiques (1977). Economiste français, et professeur des universités, il est membre du Conseil d'Analyse Economique (CAE), membre du Cercle des économistes, et, depuis octobre 2009, membre du conseil scientifique et d'évaluation de la Fondation pour l'Innovation Politique.

Gianmarco MONSELLATO

Il est le Directeur Général de TAJ - Société d'Avocats, membre de DTTL. Depuis 2004, il a transformé TAJ en un leader reconnu de la profession d'avocats, en se concentrant sur l'accroissement de la compétitivité de ses clients grâce à une meilleure gouvernance fiscale et juridique. Il a écrit plusieurs ouvrages, notes stratégiques et articles sur les liens entre fiscalité et compétitivité, et a détaillé ce que devrait être une fiscalité d'avenir réconciliant souveraineté nationale et globalisation. Il est aussi le responsable mondial Clients et Marchés de Deloitte Tax & Legal. Il a de plus été distingué en mars 2013 par l'ONU pour sa contribution exceptionnelle à l'égalité homme-femme au sein du monde professionnel. Il est avocat et diplômé d'HEC.



Vincent MONTAGNE

Né en 1959, Vincent MONTAGNE, éditeur, est depuis 1991 président directeur général du groupe Média-Participations, groupe d'édition et de presse (notamment Dargaud, Dupuis, Le Lombard, Rustica, Edifa, Fleurus et Mango) et producteur d'audiovisuel (Ellipsanime, Citel). Il est également président du Syndicat National de l'Edition et administrateur du Cercle de la librairie.

Mario MONTI

Né à Varèse en Italie en 1943, Mario MONTI est diplômé de l'université de Bocconi et de l'université de Yale. Avant de rejoindre la Commission Européenne, il a été professeur d'économie et recteur à l'université de Bocconi. Il a été Président du Conseil Italien de novembre 2011 à avril 2013 et ministre de l'Economie et des Finances de novembre 2011 à juillet 2012. Il a été nommé sénateur à vie en novembre 2011 par le Président de la République Gorgio NAPOLITANO. Depuis février 2014, le Parlement européen l'a nommé à la présidence du groupe de haut niveau sur les ressources propres (High Level Group on own ressources). Il a été commissaire européen au Marché intérieur de 1995 à 1999, puis commissaire européen à la concurrence de 1999 à 2004. Président de l'Université de Bocconi de Milan, il préside également le think-tank européen Bruegel, fondé en 2005. Il est l'auteur du rapport remis au président de la Commission européenne intitulé « Une nouvelle stratégie pour le marché unique au service de l'économie et de la société européennes ». Ses publications traitent essentiellement de politique monétaire et financière, de finances publiques, de concurrence et d'intégration européenne des dimensions économiques et politiques.

Thomas MULCAIR

Thomas MULCAIR est né à Ottawa en 1954. Il est le deuxième d'une famille de dix enfants et il a grandi dans le quartier Chomedey à Laval, au Québec. Il complète des études en droit à l'Université McGill (Montréal) en 1977 puis il est admis au Barreau du Québec en 1979. Thomas MULCAIR entame sa carrière politique à l'Assemblée nationale du Québec en 1994 en se faisant élire comme député libéral dans Chomedey. Il est réélu en 1998 et agit à titre de leader adjoint de l'Opposition officielle. Suite à l'élection des libéraux de Jean CHAREST en 2003, il est nommé leader parlementaire adjoint et assume les fonctions de ministre de l'Environnement jusqu'en 2006. Thomas MULCAIR fait le saut en politique fédérale en 2007 et remporte l'élection partielle dans Outremont sous la bannière du Nouveau Parti démocratique (NPD), formation sociale-démocrate, en septembre de la même année. Il est réélu lors des élections générales de 2008 et 2011. En mars 2012, Thomas MULCAIR est élu chef du NPD du Canada et devient chef de l'Opposition officielle à la Chambre des communes du Canada.

Jay NIRSIMLOO

Jay NIRSIMLOO est président du directoire de KPMG France et membre du board mondial. Diplômé de la London School of Economics et de Wharton School, il est Chartered Accountant, expert-comptable et commissaire aux comptes. Il a exercé pendant plusieurs années à Londres avant de rejoindre KPMG à Paris. Jay NIRSIMLOO a une double expérience d'audit et de conseil de grands groupes français et internationaux.

Patrick POUYANNÉ

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines de Paris. De 1989 à 1996, il occupe divers postes dans l'administration du ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier ministre de 1993 à 1995, directeur de cabinet du ministre des Technologies de l'Information et de l'Espace de 1995 à 1996). En janvier 1997, il rejoint Total au sein de la branche Exploration & Production en tant que secrétaire général en Angola puis, en 1999, il devient représentant du groupe au Qatar et directeur général de la filiale exploration-production au Qatar. En août 2002, il est nommé directeur Finances, Economie, Informatique de la branche Exploration & Production. En janvier 2006, il devient directeur Stratégie, Croissance, Recherche de la branche Exploration & Production et devient membre du Comité directeur du groupe en mai 2006. En mars 2011, Patrick POUYANNÉ est nommé directeur général adjoint, Chimie et directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il est nommé directeur général de la branche Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif du Groupe.

Valérie RABAULT

Valérie RABAULT est ingénieure, diplômée de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, où elle suit une spécialisation à la fois en génie civil et en économie. Elle mène sa première expérience professionnelle dans le BTP où elle est conductrice de travaux sur des chantiers de logement et de génie civil. Elle évolue ensuite vers le secteur bancaire, d'abord au sein d'une équipe d'inspection, puis en charge de l'équipe risques de marché pour une banque d'investissement et de financement. En parallèle de son activité professionnelle, elle milite au sein du Parti Socialiste, notamment autour des questions économiques. A partir de 2005, elle s'engage en Tarn-et-Garonne et est candidate à des élections cantonales. Le 17 juin 2012, Valérie RABAULT est élue députée de la première circonscription du Tarn-et-Garonne et siège à la commission des Finances. En avril 2014, elle est élue première femme Rapporteure du Budget. Elle est par ailleurs Présidente du Conseil de Surveillance de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), Présidente du groupe d'amitié France – Grande-Bretagne et Irlande du Nord et vice-Présidente du groupe d'amitié France – Chine. Elle est l'auteure, avec Karine BERGER, de La France contre-attaque (ed. Odile Jacob) publié en septembre 2013 et de Les Trente



Glorieuses sont devant nous (ed. rue fromentin) publié en mars 2011. En août 2014, elle signe avec ses collègues parlementaires Alexis BACHELAY, Karine BERGER et Yann GALUT, l'ouvrage Contre la mort de la Gauche.

Cécile RENOUARD

Cécile RENOUARD dirige le programme de recherche « CODEV - Entreprises et développement», de l'Institut ESSEC Iréné. Elle étudie la mise en œuvre par les multinationales de leurs responsabilités éthiques et politiques. Dans le cadre de partenariats avec des entreprises, ONG (CCFD) et agence publique de développement (AFD), elle a travaillé depuis 2006 sur la mesure de la performance sociétale d'entreprises, en particulier Total au Nigeria, Rio-Tinto Alcan au Ghana, Veolia et Michelin en Inde, Danone en Indonésie et au Mexique, et sur l'élaboration d'un indicateur de développement centré sur l'évaluation du lien social (indicateur de capacité relationnelle). Elle est professeur de philosophie politique au Centre Sèvres (faculté iésuite de Paris) et enseignante à l'Ecole des Mines de Paris. Diplômée de l'ESSEC, elle est aussi titulaire d'une licence canonique de théologie (Centre Sèvres) et d'un doctorat en philosophie politique (EHESS). Elle fait partie de la congrégation catholique des Religieuses de l'Assomption. Elle est l'auteur de : La Responsabilité éthique des multinationales (PUF, 2007), Un Monde possible (Seuil, 2008), 20 Propositions pour réformer le capitalisme (dirigé avec Gaël GIRAUD, Flammarion, 2009, 2ème édition 2012), Michael Walzer ou l'art libéral du civisme (Temps Présent, 2010), Le Facteur 12. Pourquoi il faut plafonner les revenus (avec Gaël GIRAUD, Carnets Nord, 2012) et Ethique et entreprise, (Ed. de l'Atelier, 2013). Elle est membre du conseil scientifique de la Fondation Nicolas HULOT et du Conseil d'Administration de l'Agence Française de Développement.

Éric REVEL

Né en 1961, Éric REVEL est diplômé d'un Doctorat en Finances Internationales. En 1982, avec Pierre ALBERTI et Frédéric COSTE, il participe à la création de Radio Nostalgie, sur laquelle il anime notamment « Sans parti pris », une émission dans laquelle des personnalités politiques françaises sont invitées à parler de tout sauf de politique. Après quinze ans de presse écrite (Jeune Afrique, Le Parisien, Madagascar matin, La Cote Desfossés, l'Agefi, La Tribune, Les Échos), Éric REVEL rejoint LCI en 2000 pour diriger le service Économie. Il prend les commandes du Journal de l'Économie et de L'Invité de l'Économie. En juin 2008, il est nommé Directeur de la Rédaction de LCI, puis Directeur de la chaîne en 2010. Éric Revel est l'auteur de sept ouvrages dont un roman, Le Phare des baleines (JC Lattès) pour lequel il a obtenu le prix littéraire des Mouettes, Les Secrets des voyages présidentiels (JC Lattès), Demain, rien ne sera plus comme avant (Ellipses). Depuis juin 2008, il coprésente l'émission politique dominicale Le Grand Jury LCI-RTL-Le Figaro. Depuis janvier 2011, Éric REVEL est également aux commandes du Club LCI. Éric REVEL est Chevalier de la Légion d'honneur.

Robin RIVATON

Il a travaillé comme consultant en stratégie et est désormais chargé de mission. Âgé de 27 ans, il est investi dans le débat public, siège au Conseil scientifique de la Fondapol et collabore avec plusieurs think-tanks, quotidiens et radios. Ses travaux portent notamment sur la compétitivité économique, la robotisation, l'industrie. Il a publié La France est prête (Les Belles Lettres, octobre 2014) et Relancer notre industrie par les robots (2013).

Augustin de ROMANET

Né le 2 avril 1961, Augustin de ROMANET est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole Nationale de l'Administration. Il a été directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations de mars 2007 à mars 2012 et a présidé le Fonds Stratégique d'Investissement de 2009 à 2012. Auparavant, il a exercé la fonction de Directeur financier adjoint du Crédit Agricole S.A., membre du Comité exécutif. Il fut auparavant Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République, de juin 2005 à octobre 2006 et a exercé des responsabilités au sein de différents cabinets ministériels. Entre 2002 et 2005, il fut notamment Directeur du cabinet d'Alain LAMBERT, Ministre délégué au budget, Directeur adjoint du cabinet de Francis MER, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Directeur de cabinet de Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale et, enfin, directeur adjoint de cabinet du Premier ministre, Jean-Pierre RAFFARIN. Augustin de ROMANET, coopté par le conseil d'administration du 12 novembre 2012, a été nommé par décret du 29 novembre 2012 président-directeur général d'Aéroports de Paris. Augustin de ROMANET est Chevalier de la Légion d'honneur et détenteur de la Médaille de la Défense nationale.

Bernard SPITZ

Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances et Président du pôle International et Europe du MEDEF. Né en 1959, ESSEC-ENA, Bernard SPITZ a été conseiller au cabinet du Premier ministre Michel ROCARD (1988-1991), directeur à la direction générale de Canal + (1992-1996) et directeur de la stratégie de Vivendi Universal (2002-2004). Il est président de la FFSA depuis le 1er octobre 2008, membre du bureau du MEDEF et président de son Pôle International et Europe. Membre des Gracques et des conseils de plusieurs think-tanks français internationaux, il est également l'auteur de nombreux ouvrages, dont *Notre Etat* (avec Roger FAUROUX, 2001), *Le Papy Krach* (2006), *C'est possible, Voici Comment* (avec Michel PÉBEREAU, 2007).

Arnaud VAISSIÉ

Cofondateur, président-directeur général d'International SOS, leader mondial de la maîtrise des risques de santé et de sécurité à l'international. Diplômé de l'Institut d'études



politiques de Paris, Arnaud VAISSIÉ a commencé sa carrière professionnelle en France pour le groupe allemand Clou Gmbh avant de devenir directeur général de Compass Inc. à San Francisco. En 1985, avec son ami d'enfance le Dr. Pascal REY-HERME, il cofonde à Singapour International SOS. Pionnier dans son secteur, International SOS a connu une croissance rapide et continue ; il accompagne depuis près de trente ans les entreprises dans la gestion des risques liés à la santé et à la sécurité de leurs expatriés et voyageurs d'affaires. Arnaud VAISSIÉ préside CCI France International (ex-Uccife: Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger) qui regroupe 113 chambres dans 83 pays. Il a également cofondé le Cercle d'outre-Manche (CoM), un think tank regroupant les principaux dirigeants français de groupes internationaux opérant au Royaume-Uni. Membre du comité directeur de l'Institut Montaigne, il a présidé un groupe de travail sur la création et le développement d'entreprises en France (« De la naissance à la croissance, comment développer nos PME », Institut Montaigne, juillet 2011). Il est président du comité France-Singapour au Medef International. Il est également membre du conseil d'administration de la Conférence des grandes écoles, président du Collège français bilingue de Londres et du futur Lycée international de Londres. Arnaud VAISSIÉ est chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite et a reçu en 2009 le prix Ernst & Young « Entrepreneur de l'année » à Singapour.

Manuel VALLS

Manuel VALLS est né le 13 août 1962 à Barcelone. Il est Premier ministre depuis le 31 mars 2014, après avoir été Ministre de l'Intérieur, du 16 mai 2012 au 31 mars 2014.

Fonctions électives : Président de la communauté d'agglomération d'Évry-Centre-Essonne, de 2008 à 2012 ; Député de la première circonscription de l'Essonne, depuis 2002, réélu en 2012 ; Maire d'Évry, de 2001 à 2012 ; Vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, de 1998 à 2002 ; Adjoint au maire d'Argenteuil (Val-d'Oise), de 1989 à 1998 ; Conseiller régional d'Ile-de-France, de 1986 à 1992.

Fonctions politiques : Secrétaire national du Parti socialiste à la communication, en 1995 Premier secrétaire de la Fédération socialiste du Val-d'Oise, en 1988.

Carrière : Chargé de la communication et de la presse au cabinet du Premier ministre, de 1997 à 2001 ; Délégué adjoint interministériel aux Jeux olympiques d'hiver d'Albertville, de 1991 à 1993 ; Chargé de mission au cabinet du Premier ministre, de 1988 à 1991 ; Attaché parlementaire du député de l'Ardèche Robert Chapuis, de 1983 à 1986.

Etudes : Études d'histoire à l'université Paris I-Tolbiac.

Agnès VERDIER-MOLINIÉ

Titulaire d'une maîtrise d'histoire économique contemporaine, elle rejoint en 2002 l'IFRAP en tant que chargée d'études. Elle en devient la directrice générale en 2009. Elle est nommée par Christine LAGARDE, ministre de l'Economie, au comité exécutif du Comité

pour la diffusion de la culture économique (Codice) de 2009 à 2011. Elue personnalité think-tank de l'année en 2011 dans le cadre des Trophées des think-tanks, elle est l'auteur de plusieurs ouvrages dédiés à la pédagogie de la réforme.

JOURNÉES PRÉSENTÉES PAR Isabelle GOUNIN-I ÉVY et Emmanuel KESSI ER

Isabelle GOUNIN-LÉVY

Diplômée de l'IEP d'Aix en Provence et titulaire d'une maîtrise de droit public, Isabelle GOUNIN-LÉVY débute sa carrière dans la presse écrite, au Dauphiné Libéré puis au Figaro. Très rapidement elle s'oriente vers les sujets économiques, et travaille successivement au Revenu Français, à Option Finance et à la Tribune. Elle collabore avec Europe 1 pour les flashs boursiers avant de se lancer dans la télévision. A LCI, elle exerce tout à la fois les métiers de présentatrice, pour le Journal de l'Eco et l'Invité de l'éco, de reporter et d'animatrice de débats. Egalement productrice-réalisatrice, elle lance les rubriques destinées aux PME, Oser entreprendre, devenue Impressions d'entrepreneurs, ou encore des programmes courts comme « Mon Premier Job », où elle fait intervenir des personnalités venues de tous bords sur les débuts de leur carrière.

Emmanuel KESSLER

50 ans, journaliste. Il a commencé sa carrière sur BFM radio, puis a rejoint Public Sénat en 2003 comme rédacteur en chef adjoint des journaux et des opérations spéciales. En 2007, il a co-animé les trois débats de la primaire du Parti socialiste. Depuis cette époque, il présente également la chronique économique quotidienne de France Info. En 2011, il quitte Public Sénat et France Info pour rejoindre la rédaction du groupe TF 1 comme animateur de son pôle économie et social; présent chaque jour sur l'antenne de LCI, il animait un double rendez-vous: « le Quotidien de l'économie » à 20 h 10, suivi de « l'Invité de l'économie » à 20 h 20. Il est aujourd'hui Chef du Pôle Economie à LCI.







Depuis trente ans...

Depuis trente ans, l'action publique s'est trop souvent résumée à créer des dépenses nouvelles, sans se soucier d'évaluer leur efficacité, ni celle des dépenses précédentes.

Avec la décentralisation et l'extension continue des frontières de l'action publique, on a multiplié les missions et les acteurs chargés de les mettre en œuvre.

La forte progression de la dépense publique depuis l'après-guerre est due pour l'essentiel à un très fort accroissement des transferts : prestations sociales, minimas sociaux et subventions de toute nature, qui forment le cœur du « modèle français ».

On a chargé la barque. Elle menace aujourd'hui de couler.

Ce processus d'accumulation jamais maîtrisé a amené la dépense publique à un niveau très élevé de la richesse nationale :

- Un niveau sans précédent dans notre histoire et par comparaison avec nos voisins
- Un niveau injustifiable au regard de la qualité des biens et des services publics qu'il permet de produire, et donc par rapport à sa contribution à la performance de notre économie et au bien-être des Français.

La France est aujourd'hui parmi les tout premiers pays de l'OCDE en termes de dépense publique, avec un écart considérable avec la moyenne des pays de l'OCDE, et notamment avec l'Allemagne. Est-elle parmi les tout premiers pays de l'OCDE en termes de croissance, d'emploi, de bien-être ? Non, évidemment.

Avec toujours au cours des trente dernières années, un niveau de recettes inférieur de 3-4 points de PIB au niveau des dépenses.

Cet écart jamais comblé entre dépenses et recettes est devenu un symbole du renoncement politique.

Il a creusé la dette publique au point de faire naître une nouvelle catégorie de dépenses, en passe de devenir la première : la charge des intérêts.

Il est vain d'espérer que la seule hausse des impôts ou que le retour de la croissance, hypothétique, permettrait d'assainir les comptes : les impôts comme la croissance ne changeraient rien au niveau des dépenses publiques, qui est la racine du problème.



Les marges de manœuvre sur les prélèvements sont très réduites :

- au-delà d'un certain montant, les prélèvements obligatoires décourggent l'activité
- le rendement de l'impôt risque de ralentir par évasion fiscale
- dans un monde ouvert, le taux de prélèvement contribue à dégrader (ou renforcer) la compétitivité d'un pays et l'attractivité de son territoire.

On sait bien que, ces dernières années, la hausse continue de la pression fiscale, le foisonnement des impôts et la complexité des règles fiscales ont nui à la compétitivité de notre économie.

De plus, les expériences étrangères (Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Canada) montrent que les redressements reposant sur des diminutions de dépenses sont plus efficaces pour stabiliser la dette et aussi plus durables.

Réduire la dépense publique est la seule voie permettant :

- d'assainir durablement nos finances publiques,
- plus tard d'alléger la charge fiscale et sociale pour restaurer notre compétitivité
- mais aussi de redonner son sens à la dépense publique : redonner confiance dans l'action publique en remplaçant des dépenses coûteuses et aux effets incertains par des dépenses plus utiles et plus efficaces.

Bref, retrouver un cercle vertueux, enchaînant une fiscalité repensée et équitable, une dépense publique réduite et efficace, et une croissance dynamique et durable, est le seul horizon possible pour ceux qui ne se résignent pas au déclin de la France.

Quelle est la situation de la France en Europe ?

Croissance atone, inflation faible, investissements en berne, chômage de masse, déficits et dette publique record... Une spécificité française ou la situation inévitable d'un pays intégré à l'Union européenne ?

Dressons le portrait comparé de la France par rapport à ses pays voisins en Europe, autour de quatre sujets majeurs : croissance, investissement, chômage et comptes publics¹.

1. Croissance: la France en retard

La croissance est le principal symptôme d'une économie européenne qui peine à repartir, tandis que le reste du monde sort lentement la tête de l'eau. Pour 2014, iusqu'à sa prochaine révision, le FMI table encore sur une croissance mondiale supérieure à 3%. Dans le même temps, les Etats-Unis devraient voir croître leur PIB de 2,2% et sortir réellement de la crise. En Europe, après deux années consécutives de récession, selon les prévisions de la Commission de Bruxelles, la croissance sera d'1,3% et de seulement 0,8% pour les 18 pays de l'Union monétaire. Comme en 2012 et 2013, la France plafonnera autour de 0,3%, se classant 15e sur les 18 pays que compte la zone euro.

La situation de la France est donc inférieure à celle de ses voisins de la zone euro, qui est inférieure à celle de l'Europe, elle-même inférieure à celle des Etats-Unis et du reste du monde. Se répéter que l'Italie, la Finlande et Chypre s'apprêtent à boucler une nouvelle année de croissance négative suffit-il à la France pour se consoler ?

2. Investissement: un recul problématique

La faiblesse de la croissance française s'explique, comme celle de la croissance européenne, d'abord par la faiblesse de ses investissements. En France, depuis 2012, l'investissement (en baisse de plus de 2%), spécialement celui des entreprises, contribue négativement à la croissance, alors que ce levier constitue le principal moteur actuel de l'économie américaine par exemple. Si la baisse devrait être moins forte en 2015 (-1,2%), cela n'empêchera pas la France de chuter encore de deux places, pour se classer

¹ http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/croissance-chomage-deficit-quelrang-pour-la-france-en-europe_1618989.html



17e sur les 18 pays que compte la zone euro. La faiblesse des taux d'intérêts et la baisse des charges dans les entreprises ne suffiront pas à enrayer la tendance avant 2016. A moins que les 300 milliards d'euros d'investissements finalement consentis par l'Union européenne ne portent leurs fruits d'ici là.

3. Chômage: dans la moyenne européenne, mais à un haut niveau

En matière d'emploi, si la France parvient à faire mieux que la moyenne de la zone euro (11,6%), elle le doit davantage aux taux de chômage catastrophiques affichés par les pays du sud de l'Europe qu'à une quelconque bonne performance de sa part. Avec 10,4% attendus d'ici la fin de l'année et un niveau comparable en 2015, la France n'en finit plus de battre ses propres records de chômage. En zone euro, seuls quatre pays (Allemagne, Autriche, Luxembourg, Pays-Bas) sont en situation de plein emploi. La France se classe 11e ; aucune décrue n'est attendue avant 2016.

4. Comptes publics: aucune amélioration en vue

Le rétablissement des comptes publics demeure une obsession européenne et ce, en dépit du récent mea culpa du FMI sur l'échec des politiques d'austérité. Avec une dette publique qui frôlera les 100 % du PIB dans les années qui viennent, la France est une fois encore dans le ventre mou du continent. Sur la question de son déficit budgétaire, et même si les prévisions de la Commission européenne à son égard ont de quoi faire débat, la France apparaît en revanche très en retard sur ses principaux voisins. Certes, son déficit est comparable à celui de la Grande-Bretagne (qui n'est pas dans la zone euro), mais contrairement à cette dernière, l'absence d'une croissance solide paraît lui enlever toute marge de manœuvre pour assainir ses comptes.

Impôts, dette publique, croissance : construire un triangle vertueux

1. Dette publique, impôts, croissance : sortir de la magie du chiffre

La prévision à l'horizon 2017 du budget français apparaît très éloignée de ce qui risque de se produire réellement : le gouvernement français annonce 4 % de croissance nominale en 2017, alors que même un chiffre de 2 % serait une bonne nouvelle. Or le mouvement actuel va amener le déficit public de la France à 5 % en 2017, d'où la nécessité d'avoir une réflexion sérieuse sur cet horizon : est-ce tenable ou pas ? Alors que les gouvernements font semblant de croire que le pays atteindra un objectif de 3 %, n'est-il pas indispensable de travailler avec de vrais chiffres ?

Chez les économistes français, le consensus est général sur ce constat, même si les diagnostics sur les raisons pour lesquelles la France n'atteindra pas les 3 % sont divergents.

Les Etats sont aveuglés par la magie du chiffre, comme l'est l'Union européenne chargée de contrôler les budgets nationaux : et si, au lieu de regarder le montant du déficit public, on cherchait à savoir ce que les Etats font de leurs déficits publics ? Avoir un déficit public qui couvre les dépenses courantes des collectivités locales et le déficit de l'assurance-maladie, n'a pas le même sens qu'avoir un déficit public qui finance des investissements. N'est-il pas temps de mettre fin à une analyse superficielle des budgets nationaux ?

A la magie du chiffre répond une incantation, tout aussi rituelle : **et la monnaie** ? Une politique monétaire adaptée, au niveau européen évidemment, ne constituerait-elle pas un adjuvant utile à la politique de réduction des déficits et de soutien à la croissance ?

Le consensus apparaît général en Europe pour considérer qu'une politique monétaire expansionniste est moins dangereuse qu'une politique budgétaire expansionniste. Aujourd'hui, la politique budgétaire de la zone euro est déjà particulièrement expansionniste, et ce serait une erreur de perspective de croire qu'elle est restrictive. Elle est expansionniste, mais aussi peut-être inefficace.

L'objectif affiché au niveau européen est bien de réduire les déficits publics, et en attendant que les réformes structurelles produisent leurs effets, dans plusieurs années peut-être, les Etats demandent plus ou moins à la Banque centrale européenne de soutenir l'économie européenne. N'est-ce pas dangereux à moyen et long terme de créer des distorsions sur les taux



d'intérêt ? N'en demande-t-on pas trop à la politique monétaire européenne, alors que celle-ci a atteint son seuil d'impuissance, avec des taux d'intérêt proches de zéro — l'Allemagne se finance sur dix ans à 0,8 %, et la France à 1,2 % —, avec un phénomène de trappe de liquidités, avec des injections de liquidités par la BCE qui n'irriguent pas l'économie réelle et donc n'ont pas d'impact sur la possibilité de sortie de crise ?

Et les Etats-Unis?

Les Etats-Unis ont aujourd'hui retrouvé la croissance, après avoir commencé par creuser leur déficit, et aujourd'hui celui-ci a pu, grâce à la croissance précisément, revenir à des dimensions raisonnables.

Ils ont procédé en trois temps : d'abord une politique monétaire ultra-expansionniste, pour se donner du temps ; deuxièmement, la reconstitution d'une offre productive, avec des efforts sur la productivité du travail, sur le coût de l'énergie, sur le coût du capital et sur l'innovation ; troisièmement, l'ajustement budgétaire avec le passage du déficit de 10 à 2,9 % du PIB depuis 2011. Cette politique a des résultats qui sont aujourd'hui positifs : une prévision de 2,3 % de croissance pour 2014, taux de chômage revenu à 6,2 % — certes, c'est plus facile quand on a le dollar...

Quels enseignements peut-on tirer de l'exemple américain pour la France et l'Europe ?

D'abord, que l'Europe a un problème fondamental : l'absence de lisibilité et de continuité de la stratégie budgétaire et économique.

Le deuxième enseignement concerne l'offre. Les Etats-Unis ont fait repartir leur économie avec l'industrie, par l'offre, avec des salaires plus bas, la réduction considérable des charges des entreprises, la baisse du prix de l'énergie. Les Etats-Unis ont fait le choix de se réindustrialiser.

Troisièmement, que si tous les pays européens font ensemble et immédiatement le choix de l'ajustement budgétaire, l'effet est douteux. Mais il n'en reste pas moins que l'actuelle politique monétaire, utile, a démarré avec cinq ans avec retard, jusqu'à l'arrivée de Mario Draghi à la tête de la BCE, alors que son prédécesseur avait augmenté les taux entre 2008 et 2011. On a besoin de se donner du temps pour traiter nos problèmes d'offre, et si on le fait, mais si on le fait réellement et sérieusement, on peut se donner du temps pour l'ajustement budgétaire. La politique monétaire

facilitante (quantitative easing, « assouplissement quantitatif ») en Europe a non seulement commencé avec retard, mais en plus elle n'a pas été couplée avec une politique budgétaire, ce que les Etats-Unis ont fait beaucoup plus tôt que nous : ils ont commencé par creuser leur déficit budgétaire, pour pouvoir relancer un peu de croissance, et maintenant ils reviennent vers leur zone d'équilibre. Or le risque, si l'Europe pratique le quantitative easing avec le pied sur le frein de la croissance, le risque est de créer des bulles, des situ extrêmement négatives pour l'économie.

Comme si l'union monétaire et budgétaire de la zone euro ne marchait que sur une seule jambe : elle marche avec la politique monétaire, et se met un boulet aux pieds en refusant d'utiliser la politique budgétaire, non seulement au niveau des Etats nationaux, mais aussi au niveau de l'ensemble du continent. Ce qui fait la différence entre les Etats-Unis et l'Europe, c'est que les Etats-Unis ont une politique fédérale ; nous avons une politique purement nationale de pays qui tirent à hue et à dia, et en plus ne jouent pas un jeu coopératif. Le risque est bien que l'Europe connaisse une décennie perdue d'emploi et de croissance, celle-là même qu'a connue le Japon, qui en a tout récemment, avec la nouvelle stratégie économique du Premier ministre Shinzo Abe (« Abenomics »), tiré les conséquences — certes, sans encore en retirer des bénéfices très nets.

2. Vers une dépense publique assainie

Dans un contexte de hausse massive des prélèvements depuis maintenant plusieurs années, sans parvenir pour autant à rééquilibrer les finances publiques, l'Etat se trouve confronté à la seule alternative possible : baisser la dépense publique. Où se situent les gisements d'économie ? Les rapports de la Cour des comptes se succèdent et ses propositions restent lettre morte. Rien ne semble enrayer le délire de la dépense publique à l'œuvre depuis une vingtaine d'années, sans que les services publics ne progressent de façon visible.

Plus de six ans après la crise de 2008, près de quarante ans après le premier choc pétrolier, les ajustements à la marge ne suffisent plus. La compétitivité des entreprises l'exige, l'impossibilité de lever des nouveaux impôts sur les particuliers le rend obligatoire : il faut des réformes de structure.

Est-ce possible ? Oui, si on le veut. Que faudrait-il faire ? Rien que la raison ne trouve insupportable, sachant que le coût d'ajustement serait trois à quatre fois plus élevé après une éventuelle rupture de la zone euro, dont la France est l'un des piliers.



Les pistes sont nombreuses, citons-en quelques-unes parmi celles revenant avec le plus d'insistance dans les multiples rapports :

Suppression des 35 heures

Si les estimations font l'objet de nombreux débats, on peut estimer raisonnablement² que le coût total de l'application de cette mesure dans le secteur privé est de 12 milliards d'euros par an, essentiellement du fait des allègements de cotisations sociales.

Dans les trois fonctions publiques, ce coût est estimé à près de 2,5 milliards d'euros, en cumulé, de 2002 à 2005 ; auxquels il faut ajouter 1,5 milliards d'euros de coût des jours stockés sur les comptes épargne-temps et 1,4 milliard d'euros par an de coût des heures supplémentaires pour la seule fonction publique d'État. Avec pour résultat que les fonctionnaires français sont les seuls au monde dont l'horaire légal de travail est de 35 heures par semaine.

• Augmentation des horaires des enseignants du secondaire

Les horaires obligatoires de présence à l'école de nos **enseignants** du secondaire sont les plus légers au monde : 15 à 18 heures par semaine. En moyenne, les horaires réellement effectués sont d'ailleurs inférieurs. Dans de nombreux pays, les enseignants remplissent à l'école un emploi à temps complet. Sans aller jusque-là, on pourrait augmenter de deux heures par semaine leurs obligations de présence. Le coût des enseignants français est supérieur de 1,7 % du PIB (34 milliards d'euros par an) à celui de l'Allemagne.

• Dans tous les pays du sud de l'Europe et en Irlande, les **fonctionnaires** ont pris leur part des efforts nécessaires au redressement des finances publiques. Leurs **salaires** ont baissé, par exemple de 30 % en Grève, de 14 % en Irlande. Or les salaires de nos fonctionnaires ont fortement augmenté par rapport à ceux du secteur privé. Depuis 20 ans, leur hausse dépasse celle du privé de plus de 25 %. Une baisse de 5 % des salaires des fonctionnaires procurerait 13,5 milliards d'euros d'économies par an.

Révision de la politique sociale

Les **dépenses sociales** pourraient être maîtrisées si, comme la Suède, nous établissions un guichet unique de distribution des allocations avec un plafond

² Institut Montaigne, « Temps de travail : mettre fin aux blocages », http://www.institutmontaigne.org/fr/publications/temps-de-travail-mettre-fin-aux-blocages

par ménage du total des allocations. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont envisagé de suivre cet exemple. La France pourrait ainsi économiser plus de 20 milliards d'euros par an.

• Rigueur budgétaire des collectivités locales

Alors que le pays a pris des engagements de réduction des déficits, les collectivités locales, protégées par le principe de libre administration, se sont abstenues de tout effort significatif : à périmètre constant, c'est-à-dire hors transferts de compétences, et en volume, les dépenses locales ont augmenté chaque année de 3,6 % entre 1999 et 2009 et les effectifs ont augmenté de 350 000 personnes. Et les transferts de compétences expliquent moins de 40 % de cette hausse. Leurs dépenses ont progressé en 2013 de 3,4 %, selon un rapport de la Cour des Comptes en octobre 2014 ; les dépenses de personnel ont augmenté dans les intercommunalités de plus de 7 % et dans les communes de 2,6 %. Avec des recettes qui augmentent peu, les collectivités locales ont accusé un déficit de 3,7 milliards d'euros en 2012 et 9,2 milliards en 2013.

Le prétendu faible déficit de ces collectivités est dû au fait que l'Etat a pris à sa charge cette dérive par des transferts annuels de 3 points de PIB. Et si les collectivités locales étaient obligées constitutionnellement de partager les objectifs de retour à l'équilibre public ? Cela pourrait passer par une attribution des dotations de l'Etat modulée en fonction de critères de bonne gestion et de maîtrise des dépenses, notamment de personnel.

• Principe d'équilibre des finances locales et de la Sécurité sociale, par une modification de la Constitution.

L'investissement se composant d'une part de renouvellement et d'une part d'extension, on peut considérer que l'investissement de renouvellement des réseaux (voirie, alimentation en eau...) et des bâtiments atteint, on devrait atteindre environ les 2/3 de l'effort d'investissement brut. Un tiers maximum des investissements pourrait être couvert par l'emprunt. Pendant le temps nécessaire au retour à l'équilibre des finances publiques, le déficit des collectivités locales ne pourrait pas dépasser 15 % du montant de l'investissement. Pour faciliter la transition vers ce nouveau régime et alors que les dotations aux collectivités locales seraient réduites, les ressources des départements seraient consolidées avec l'attribution d'un demi-point de CSG en contrepartie d'une extension des allocations en bons d'achat (suppression des allocations en espèces) et du non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite jusqu'à l'élimination du déficit public.



• De même, serait posé dans la Constitution le principe de **l'équilibre du budget de la Sécurité sociale**. Par exemple, les taux de remboursement des dépenses de médecine de ville et d'achat de médicaments seraient ajustés trimestriellement en cas de dégradation des comptes de l'Assurance-maladie.

Ces mesures, toutes douloureuses qu'elles puissent apparaître, ne valent que pour une raison, incontestable et qui doit suffire à les rendre supportables : c'est en réduisant leurs dépenses publiques que de nombreux pays développés ont retrouvé le plein emploi (Australie, Pays-Bas, Suisse) ou s'en approchent (Allemagne, Suède, Finlande, Canada).

3. Une faiblesse française : la mauvaise exécution du budget³

Les vingt-cinq derniers exercices budgétaires révèlent un dérapage entre les déficits prévus et réalisés de plus d'un demi-point de PIB, soit 10 milliards d'euros par an. Dans un cas sur vingt, l'écart est de près de 2,7% du PIB. Cumulée au niveau élevé des déficits publics, la répétition année après année de cette erreur contribue à fragiliser la confiance dans la gestion des finances publiques.

Plusieurs propositions permettent d'aller dans le sens d'une gestion plus transparente, plus saine et plus prudente :

• La fixation d'objectifs clairs et intangibles de niveau de la dette, inscrits dans la loi : le gouvernement se donnerait, sous le contrôle du Parlement, un objectif de stabilisation de la dette en dessous d'un niveau relatif au PIB, fixé à l'avance par la loi. C'est l'équivalent du plafonnement de la dette aux Etats-Unis, mais en pourcentage du PIB et non en niveau absolu.

En cas de dépassement du niveau de la dette au-dessus de ce seuil fixé par la loi, serait déclenchée automatiquement une augmentation de la TVA (ou de toute taxe à large assiette), dans les limites des accords européens.

Ce moyen drastique forcerait notamment le gouvernement à maintenir les niveaux de prélèvements obligatoires pendant la période de « réajustement » de la politique budgétaire, comme le préconisait en son temps le rapport Pébereau. La priorité absolue doit être au désendettement et à l'efficacité de la fiscalité, c'est-à-dire causant l'impact le moins négatif possible sur le fonctionnement de l'économie. Notons que depuis 2012, les rentrées fiscales

³ Club Praxis, « Exécution des budgets de la France, 1965-2014. 8 propositions », 2014.

sont négativement corrélées avec la croissance : la baisse des recettes a été de 1,7% en 2013, alors même qu'on enregistrait une croissance inférieure sur la même période. Les réformes administratives devront être profondes et se révèleront très difficiles, mais leur mise en œuvre sera rendue indispensable par cette loi de plafonnement.

- La création d'une agence d'analyse budgétaire réellement crédible et indépendante, afin de renforcer la transparence, sur le modèle notamment du Congressional Budget Office aux Etats-Unis. Nommée et financée par le Parlement, et placée sous le contrôle du Haut Conseil des Finances Publiques, elle sera en charge d'établir des hypothèses à différents horizons de temps (de un an à cinquante ans) et de réaliser des simulations (« stress tests ») de l'ensemble des finances publiques et de l'efficacité de l'action publique sous ces différentes hypothèses. Toutes ses données, analyses et délibérations seront entièrement rendues publiques.
- La dissociation des dépenses courantes et des investissements.

On présentera donc dans la loi de finance : d'une part un budget des opérations courantes, comprenant uniquement les dépenses et recettes liées au fonctionnement de l'Etat, des comptes sociaux et des collectivités publiques (ainsi masse salariale, frais ou allocations de loyers et autres coûts maintenance et réparation, dépenses de santé, financement d'associations et autres dépenses de fonctionnement) ; d'autre part un budget des investissements – comprenant les achats d'équipements lourds (par exemple achat d'équipement militaire, rénovation d'un hôpital, acquisition d'œuvres d'art).

Ceci permettrait de clarifier les débats car s'il est concevable que le budget des investissements soit déficitaire, le budget des opérations courantes devrait être en excédent si nous souhaitons réellement réduire l'endettement de la France sans remettre en cause le rôle de notre pays dans les affaires du monde.

• La garantie de l'indépendance et de la gestion transparente des investissements souverains.

Lancé à grand renfort de communication en 2008, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) se voulait être le premier fonds souverain français, avec une promesse de dotation de 20 milliards d'euros.

En France, le débat public sur la structure, les objectifs, et l'utilisation des bénéfices du FSI n'a jamais eu réellement lieu. Le FSI avait été conçu surtout dans le but de défendre de l'industrie française actuelle, et seulement marginalement pour préparer le futur. Préparer le futur, cela veut dire investir dans les innovations qui feront la croissance de demain et/ou investir massivement à l'étranger dans l'optique de se tailler une part de marché



intéressante dans la géopolitique des droits de vote en conseil d'administration. Plutôt que cela, le FSI devait surtout investir dans des sociétés françaises afin de soutenir leur croissance ou les défendre face à tentatives de prise de contrôle étrangères.

Il est indispensable que BPI France Investissement soit gérée de façon indépendante à partir d'un cahier des charges fixé à l'avance par l'Etat. Son objectif sera de maximiser le rendement à long terme des investissements, non pas de servir de variable d'ajustement pour accompagner les champions nationaux. Des limites doivent être établies pour éviter des retraits excessifs en direction des dépenses courantes.

4. Quelle fiscalité pour une croissance durable ?

L'économie française souffre de plusieurs faiblesses : un recul de la compétitivité, une progression de la dette publique, un excès des prélèvements obligatoires, un arrêt des moteurs de la croissance et une montée du chômage qui menace les équilibres sociaux.

La situation s'est aggravée depuis 2012, c'est-à-dire depuis que le gouvernement socialiste a commis une erreur gravissime. A la fois une erreur de diagnostic et une erreur de stratégie : au lieu de résorber le déficit de compétitivité de nos entreprises, il les a accablées d'un surcroît d'impôt. Au lieu de donner à boire au malade le bon remède, le mauvais médecin lui a inoculé un nouveau virus.

Ce que l'on craignait s'est évidemment produit : que ces nouveaux impôts, ciblés sur les entreprises, ne déclenchent une récession, n'achèvent de ruiner notre appareil de production, et finalement qu'ils ne fassent augmenter le chômage.

Deuxième étape, la politique du « choc fiscal » est loin d'avoir eu les résultats escomptés : entre 2012 et 2013, le résultat obtenu s'est limité à une réduction du déficit public d'à peine 13 milliards, tandis que les prélèvements obligatoires augmentaient de 33 milliards d'euros. Ce « choc fiscal » en outre accentué l'instabilité fiscale, provoquant des comportements restrictifs et pénalisant la croissance. Cette instabilité ne tient-elle pas largement à l'absence de vision économique claire de la fiscalité du pays ?

Revenir aux fondamentaux de la fiscalité

Revenons aux principes. L'impôt a trois fonctions : financer les dépenses de l'Etat, participer à la redistribution du revenu, enfin inciter les agents économiques à prendre de bonnes décisions au regard des impératifs de la croissance et de l'emploi. Ce dernier aspect, pourtant décisif pour la prospérité à long terme de la Nation, semble avoir été systématiquement négligé par les gouvernements successifs.

On le sait, le taux des prélèvements obligatoires est en France parmi les plus élevés de tous les pays développés. Mais, plutôt que le niveau global de la fiscalité et des cotisations sociales, il apparaît plus pertinent de regarder la structure même du prélèvement, et de se demander si elle est ou non contraire aux nécessités de la croissance. Baisser l'impôt n'est donc pas suffisant, encore faut-il le faire de manière intelligente, en commençant par le réduire où il est le plus anti-économique.

« La fiscalité française sur les revenus du capital est proprement absurde », écrivait en février 2014 l'équipe de Coe-Rexecode sous la conduite de Jean Peyrelevade, Aldo Cardoso et Patrice Corbin. Elle en déduisait la portée du motif de redistribution : le patrimoine est encore plus concentré que le revenu. Affirmer que les revenus du capital doivent être taxés comme ceux du travail, c'est les soumettre à la même progressivité, donc faire payer davantage d'impôts aux plus riches détenteurs de patrimoine. Louable souci d'équité! qui conduit à oublier que la France a besoin, pour augmenter sa productivité, améliorer ses perspectives de croissance et monter ses produits en gamme, d'une économie qui ne soit pas moins, mais plus capitalistique. Dès lors, diminuer par la fiscalité le rendement des investissements des plus riches, de ceux qui ont le plus de capital, constitue le meilleur moyen de se priver de croissance — au nom de l'égalité. Seule une taxation forfaitaire des revenus du capital, comme elle existe dans la plupart des pays développés, permettra de respecter cette condition nécessaire de l'efficience : le rendement du capital doit être potentiellement le même pour tous les investisseurs.

Mettre fin à notre fiscalité anormale

Si l'on compare le niveau et la structure des prélèvements obligatoires entre la France et quatre pays européens comparables, on constate trois fortes anomalies :



• Un niveau très élevé des prélèvements obligatoires

Le taux de prélèvements obligatoires est en France parmi les plus élevés des grands pays : 45 % du PIB en 2012, 46 % prévus pour 2013. Seul le Danemark présente actuellement un taux de prélèvements supérieur. Les deux grands pays qui ont les taux les plus élevés, la France et l'Italie, sont aussi ceux qui ont perdu le plus de parts de marché et dont la croissance par habitant a été relativement faible au cours de la période. La France est en outre avec l'Italie (ainsi que Chypre, Malte et le Portugal) un des rares pays dont le taux de prélèvements obligatoires est plus élevé en 2013 qu'en 2000. Au cours de la même période, ce taux a sensiblement diminué en Allemagne et en Suède. C'est en 2012 et en 2013 que le taux de prélèvement est « sorti de l'épure » par le haut sous l'effet du choc fiscal. Le niveau des prélèvements obligatoires avait en effet été tendanciellement stable en France de 2000 à 2011 : 44,2 % du PIB en 2000, 44,1 % en 2006, 43,7 % en 2011. Il a fortement augmenté en 2012 et 2013.

Pour les prélèvements sur la consommation (qui représentent entre 8,6 % et 11,8 % du PIB selon les pays), la France se situe un peu au-dessous du Royaume-Uni mais au-dessus des autres pays avec un montant de prélèvements de 11,2 % du PIB en 2012, en raison de nombreuses taxes d'importance secondaire mais qui totalisent plus de 30 milliards d'euros.

Pour les prélèvements sur le travail, avec 23,4 % du PIB en 2012, la France affiche le niveau le plus élevé des grands pays européens, très au-dessus de l'Espagne et du Royaume-Uni mais proche du taux de l'Allemagne et de l'Italie (environ 1 point de PIB au-dessus de chacun des deux pays). Outre ces écarts, la principale anomalie française porte sur la structure des cotisations sociales sur le travail salarié. Celle-ci fait en France une part beaucoup plus importante aux cotisations payées par les employeurs.

• Les prélèvements qui pèsent sur les coûts de production

Le poids de l'impôt sur les sociétés est en France assez comparable à celui des autres pays si on le mesure en points de PIB, mais il s'avère sensiblement plus élevé qu'ailleurs en proportion des résultats des entreprises en raison des faibles marges des entreprises en France. Les prélèvements qui sont inscrits en charges d'exploitation des entreprises et qui pèsent sur le coût de production sont beaucoup plus élevés en France que dans les autres pays. Les principaux prélèvements qui grèvent les coûts de production sont en France, outre les cotisations sociales employeurs, des impôts calculés sur la masse salariale (en tout 30 milliards d'euros) dont la taxe sur les

salaires (12 milliards), le versement transport (7 milliards), les taxes au profit de l'Association pour la garantie des salaires, de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), et du Fonds national d'aide au logement (FNAL) chacun pour environ 2 milliards d'euros. Il s'y ajoute d'autres impôts calculés sur diverses bases : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour près de 13 milliards d'euros, l'impôt foncier sur le bâti (11 milliards), la cotisation foncière des entreprises (près de 6 milliards), la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) pour près de 6 milliards. A titre de comparaison, les entreprises allemandes ont en charge d'exploitation pour l'essentiel des cotisations sociales employeurs (55 milliards de moins que les entreprises françaises), et des impôts fonciers qui représentent 14 % de nos impôts fonciers.

• Une fiscalité du capital totalement atypique

Au-delà des impôts sur la production, d'autres prélèvements, acquittés par les ménages, pèsent sur le rendement final du capital. Les prélèvements qui pèsent sur le rendement final du capital sont élevés en France du fait d'impôts courants sur le capital (dont l'impôt de solidarité sur la fortune) et d'impôts fonciers élevés. Ils représentent en France 4,7 points de PIB contre 2,9 % en Allemagne. Au-delà du niveau des prélèvements, l'architecture de la fiscalité du capital est « hors normes ». Le système fiscal français superpose actuellement des prélèvements sur les revenus du capital « alignés » sur les revenus du travail et un deuxième impôt calculé sur le stock de capital qui grève une seconde fois le revenu. Lorsque l'ISF a été introduit en 1982, il représentait (pour la tranche marginale) à peu près 10 % du revenu généré pour un placement en obligations publiques. Il en représente aujourd'hui 65 %, qui s'ajoutent à l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux. Cette situation est à peu près unique au monde et génératrice de fortes distorsions. Le taux marginal d'imposition économique du revenu (incluant l'impôt sur le revenu, les prélèvements sociaux et l'ISF) peut ainsi atteindre près de 130 % du revenu total généré par le capital, avec diverses atténuations qui créent des effets de seuils et d'opacité nombreux. Le taux marginal dépasse 100 % du revenu dès la deuxième tranche de l'ISF. Pour l'ensemble de ces raisons, il semble nécessaire de revisiter rapidement la question de la fiscalité du capital.

La comparaison avec les pays scandinaves est riche d'enseignements. L'économiste danois Niels Christian Nielsen a introduit il y a plus de trente ans le concept de « taxation duale » des revenus qui combine un taux unique sur les revenus du capital et une taxation progressive des revenus du travail. Cette forme d'imposition a été adoptée par plusieurs pays nordiques



(Danemark, Finlande, Norvège et Suède) au cours de leurs réformes fiscales avec des effets favorables pour la croissance. D'autres pays, notamment l'Allemagne, ont adopté une approche s'inspirant des réformes nordiques. Pratiquement aucun pays n'ajoute à l'imposition des revenus du capital un deuxième prélèvement sur le revenu calculé sur le stock de capital.

• A ces trois anomalies, s'ajoute le constat d'une baisse sensible de la rentabilité des entreprises.

Cette situation s'explique en partie à la dérive du coût du travail supérieure aux gains de productivité désormais bien identifiée, mais aussi par une structure fiscale qui pèse de façon excessive sur la performance économique. Les sources de comptabilité nationale et les bases de données d'entreprises conduisent à un diagnostic concordant qui met en lumière un net recul de la rentabilité des sociétés non financières en France. Le rendement des fonds propres des sociétés non financières (rapport entre les résultats après impôts, avant amortissement et avant distribution et la valeur des fonds propres) a diminué de plus de 20 % au cours de la période 2000-2012. Il est de l'ordre de 3,5 % en 2012 et il a encore baissé à 3,3 % en 2013, selon les premiers résultats des comptes nationaux. Il s'inscrit à son plus bas niveau depuis plus de vingt ans. Or, la rentabilité du capital est un déterminant de son rythme d'accumulation, c'est-à-dire de l'investissement et en définitive de la croissance.

Que faire ?

La zone euro émerge d'une crise de divergence qui aurait pu lui être fatale. Le choc fiscal français a encore accentué la divergence des niveaux de fiscalité entre la France et la moyenne de la zone euro. Une telle dérive dans une même zone monétaire pose un problème de cohésion. L'objectif de convergence avec l'Allemagne est indispensable. Pour ce qui est du niveau total des prélèvements obligatoires, la distance avec l'Allemagne est actuellement de 113 milliards d'euros. Un tel écart ne pourra être résorbé que progressivement. Mais l'effort de convergence doit être engagé dès maintenant prioritairement sur les prélèvements les plus nocifs pour la croissance. Ceux-ci représentent l'essentiel de l'écart entre les deux pays. Sur 113 milliards entre la France et l'Allemagne, 100 milliards d'euros portent sur les impôts les plus pénalisants pour la croissance dont 65 milliards sur les prélèvements sur la production et 35 milliards sur le rendement final du capital.

L'effort de convergence devrait donc être engagé dans deux directions : d'une part un recalage de nos coûts de production afin de redonner de la compétitivité à nos exportations, d'autre part une correction des excès manifestes de la fiscalité du capital pour stimuler les comportements d'investissement.

Une nouvelle politique budgétaire fondée sur des économies de dépenses et une baisse des charges peut réussir en France, comme des démarches similaires ont réussi dans d'autres pays dans le passé, dès lors que des marges de manœuvre sont dégagées du côté des dépenses publiques. Une réorientation explicite de l'évolution de nos prélèvements obligatoires en faveur de la croissance est aujourd'hui nécessaire. Cette évolution doit bien sûr prendre en compte le souci de l'équité et les contraintes de l'équilibre budgétaire, mais elle doit aussi donner un haut degré de priorité au retour de la croissance.

On le sait, la compétitivité d'une économie résulte du niveau de ses investissements d'innovation, et la productivité résulte de la qualité et du coût de son offre. Dès lors, arrêter de pénaliser fiscalement l'investissement et la productivité, comme ils le sont lourdement en France aujourd'hui, constitue une voie évidente d'une réforme cohérente pour retrouver une croissance qui, à l'évidence, ne reviendra pas d'elle-même.























LE RENDEZ-VOUS ANNUEL DE LA RÉFLEXION POLITIQUE

Créés en 1947 et relancés en 2003 par Jérôme CHARTIER, député du Val-d'Oise, les ENTRETIENS DE ROYAUMONT sont devenus le rendez-vous annuel de la réflexion politique. Chaque année, un thème choisi par le conseil d'administration des Entretiens fait l'objet d'un débat approfondi entre des représentants de toute la société française, invités à participer à ce moment unique, au cœur de l'une des plus belles abbayes de France.

Les ENTRETIENS DE ROYAUMONT constituent avant tout un lieu de rencontres privilégiées, où les invités, issus des sphères politique, économique, sociale et culturelle, sont conviés à débattre dans un esprit de liberté, de parole franche et d'échange, sur des sujets d'actualité. Ils offrent une tribune d'expression libre et conviviale, qui a aujourd'hui trouvé sa place dans le débat intellectuel et politique. Ils accueillent chaque année un public plus nombreux et de très grande qualité.

En collaboration avec :





Partenaires officiels :





















Avec le soutien de :



































